



LE ROVE, le 28 juillet 2017

Le Maire  
Aux parents d'élèves  
du Groupe Scolaire « François Bessou »  
ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Objet : Garderie du MATIN / ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE / Rentrée scolaire 2017 / 2018

Madame, Monsieur,

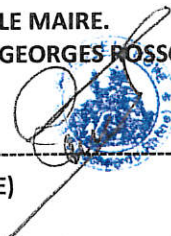
Comme chaque année et afin de ne pas pénaliser les familles, la municipalité met en place une garderie du matin – de 7h50 à 8h20 du lundi au vendredi en période scolaire.

Ce **service gratuit** s'adresse aux enfants dont les deux parents travaillent et se retrouvent donc dans l'impossibilité de les accompagner à l'ouverture de l'école à 8h20.

Le fonctionnement de la garderie est strict tant au niveau des horaires que de la discipline :

- **L'accueil de la garderie se fait de 7h50 à 8h.**
- **Tout enfant arrivant après 8h ne pourra pas être accueilli à la garderie du matin.**
- **Les enfants doivent être accompagnés par les parents devant la porte d'entrée de l'école primaire avant d'être confiés au personnel municipal, qui en aura la surveillance jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h20.**
- **Tout enfant ayant un comportement susceptible de perturber le bon fonctionnement de ce service (violence verbale ou physique, indiscipline...) pourra en être exclu de manière temporaire voire définitive en cas de récidive.**

LE MAIRE.  
GEORGES ROSSO



---

**BULLETIN D'INSCRIPTION (A RAPPORTER EN MAIRIE)**

Nous Soussignés, Mme et Mr..... représentants légaux de

l'enfant..... Classe de .....

Téléphone(s) : .....

**Certifions**, pour des raisons professionnelles, ne pas être en mesure d'accompagner notre enfant à l'ouverture de l'école à 8h20 (ci-joint **attestation de l'employeur des deux parents – obligatoire**). Nous souhaitons donc l'inscrire à la garderie du matin.

Date : .....

SIGNATURE DES PARENTS

(Précédée de la mention LU ET APPROUVE)

**La garderie du matin débutera le LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017**